

CODEPA

6^{ème} CONFERENCE DES MINISTRES

12 avril 2013/Yaoundé

=====

DECLARATION FINALE

L'an 2013 et le vendredi 12 avril s'est tenue dans la salle de réunion présidentielle du Palais des Congrès de Yaoundé, la 6ème Conférence des Ministres des Etats Membres du Comité de Coordination pour le Développement et la Promotion de l'Artisanat Africain(CODEPA).

Placée sous le très haut parrainage de S.E.M Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, la cérémonie d'ouverture a été présidée par S.E.M Amadou ALI, Vice-Premier Ministre, Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé des Relations avec les Assemblées, Représentant personnel de S.E.M le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Elle a connu la participation des pays suivants :

- République Algérienne Démocratique et Populaire ;
- Burkina Faso ;
- République du Burundi ;
- République du Cameroun ;
- République du Congo ;
- République de Côte d'Ivoire ;
- République Gabonaise ;
- République de Guinée ;
- République de Madagascar
- République du Mali ;
- République du Niger ;
- République du Sénégal
- République Togolaise.

Y ont aussi pris part les institutions partenaires ci-après :

- Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ;
- Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones(CPCCAF) ;
- Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Quatre interventions ont marqué la cérémonie d'ouverture. Il s'agit de l'intervention de Monsieur Gilbert TSIMI EVOUNA Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, de Monsieur Sié Théophile SIB Secrétaire Général du CODEPA ; du discours prononcé

par le Pr Serge Laurent ETOUNDI N'GOA, Ministre des PME, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat du Cameroun, Président en exercice de la Conférence des Ministres du CODEPA suivi du discours d'ouverture de S.E.M Amadou ALI, Vice-Premier Ministre, Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé des Relations avec les Assemblées, Représentant personnel de S.E.M le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Ils ont tous salué et encouragé ces assises et exprimé leur souhait de voir les gouvernements des Etats membres manifester leur ferme volonté d'accorder une attention soutenue au secteur de l'artisanat qui est au cœur des économies de nos pays et qui devra constituer un des leviers essentiels du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

Le présidium était composé comme suit :

Président : Pr Serge Laurent ETOUNDI N'GOA du Cameroun, assisté De Madame Elisa RAZAFITOMBO, Ministre de Madagascar.

Secrétariat : le Secrétaire Général du CODEPA.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

1. COMPTE RENDU DES ACTIVITES
2. ADOPTION DES PROJETS DE TEXTES NORMATIFS
3. PROCESSUS D'AUTONOMISATION DU CODEPA
4. PROCESSUS D'ARRIMAGE DU CODEPA A L'UNION AFRICAINE
5. PROMOTION DE L'INTEGRATION
6. RENOUVELLEMENT DES INSTANCES
7. FIXATION DE LA DATE ET DU LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

I. COMPTE RENDU DES ACTIVITES

Résolution n°1

La Conférence des Ministres prend acte du bilan de fonctionnement du Secrétariat Général et valide la feuille de route 2013

II. ADOPTION DES PROJETS DE TEXTES NORMATIFS

Résolution n°2

La Conférence des Ministres, adopte le projet de Statut révisé et du Règlement Intérieur du CODEPA et invite les hauts représentants des Etats membres présents à leurs paraphe et signatures. Elle adopte également le

Statut du personnel du CODEPA et donne mandat au Président de la Conférence des Ministres de signer le texte et en assurer l'entrée en vigueur selon les procédures appropriées.

Toutefois, au regard de la situation financière actuelle du CODEPA, elle instruit le Secrétariat Général d'en différer l'application.

Par ailleurs, elle autorise le Secrétaire Général à procéder à une régularisation administrative du personnel existant en concertation avec le Président de la Conférence et conformément à la législation du pays siège.

III. PROCESSUS D'AUTONOMISATION DU CODEPA

Résolution n° 3

La Conférence prend acte des efforts d'autonomisation du CODEPA vis-à-vis du SIAO, notamment la mise à disposition par le Burkina Faso d'un terrain d'une superficie de 3500 m² pour abriter le siège de notre organisation et la cérémonie de pose de la première pierre qui s'en est suivie.

Elle saisit l'occasion pour remercier les autorités burkinabè pour cet engagement en faveur de notre organisation.

IV. PROCESSUS D'ARRIMAGE DU CODEPA A L'UNION AFRICAINE

Résolution n° 4

La Conférence des Ministres donne mandat au Président en exercice de poursuivre le processus d'arrimage du CODEPA à l'Union Africaine. Elle instruit le Secrétariat Général de trouver dans le budget 2013, les moyens financiers qui permettront au Président de travailler dans des conditions favorables, notamment l'exécution d'une mission de persuasion à Addis-Abeba et un plaidoyer auprès des personnes ressources à identifier.

Résolution n°5

La Conférence des Ministres encourage tous les Etats membres à travailler en synergie avec les Ministères des Affaires Etrangères pour le soutien de l'action de lobbying projetée avec l'appui de leurs représentations diplomatiques accréditées auprès de l'union Africaine à Addis -Abeba.

V. PROMOTION DE L'INTEGRATION

Résolution n°6

La Conférence instruit le Secrétariat Général d'encourager les regroupements des artisans dans les différentes régions de l'Afrique en vue de l'émergence d'une Fédération Africaine des Artisans.

Résolution n°7

La Conférence des Ministres prend acte de la « Charte des droits fondamentaux des Petites et Moyennes Entreprises Africaines » proposée par la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF) et invite les pays membres du CODEPA et le Secrétariat Général à approfondir la réflexion sur le document dans l'intérêt de nos pays.

VI. FEUILLE DE ROUTE.

Résolution N° 8

La Conférence adopte la Feuille de Route 2013, approuve le projet de budget 2013 et invite par la même occasion, les organes responsables à l'exécution diligente des dites activités. A cet effet, elle invite les Etats membres à régulariser dans les meilleurs délais la situation de leurs cotisations statutaires pour permettre une bonne exécution des activités du CODEPA.

Résolution n°9

La Conférence des Ministres instruit le Secrétariat Général de prendre toutes les dispositions pour diligenter une étude appropriée sur la Note d'orientation sur la protection sociale des artisans en relation avec le groupe de travail mis en place par la Conférence des Ministres à Brazzaville.

Résolution n°10

La Conférence des Ministres, après audition du rapport de Monsieur le Président en exercice, le félicite pour le travail accompli dans l'exécution de son mandat et sollicite sa disponibilité et son expérience pour contribuer à l'atteinte

des résultats affichés par le CODEPA, notamment dans la poursuite de la mobilisation des fonds pour la construction du siège du CODEPA.

Elle exhorte les hautes autorités des Etats membres à tout mettre en œuvre en vue de l'aboutissement de ce processus dans les meilleurs délais possibles.

VII. RENOUVELLEMENT DES INSTANCES

Résolution n°11

La Conférence des Ministres entérine la nomination de Monsieur Sié Théophile SIB en qualité de Secrétaire Général du CODEPA.

Résolution n°12

La Conférence des Ministres, avec l'approbation des nouveaux textes et après avoir pris acte des différentes candidatures décide du renouvellement des Délégués régionaux.

Ainsi sont désignés Délégués Régionaux :

- 1) Pour l'Afrique du Nord, la République Algérienne Démocratique et Populaire ;
- 2) Pour l'Afrique de l'Ouest, la République de Guinée ;
- 3) Pour l'Afrique du Centre, la République Gabonaise ;
- 4) pour l'Afrique Australe et orientale, la République de Madagascar ;

Elle demande au Secrétaire Général d'encourager les Délégués à conduire leurs activités notamment celles financées par le CODEPA, pour lesquelles ils devront soumettre les projets conséquents.

Résolution n°12

La Conférence des Ministres désigne à l'unanimité en qualité de Président en exercice du CODEPA, le Ministre en charge de l'artisanat de la République du Cameroun pour un mandat d'un (1) an.

Elle désigne selon les mêmes conditions et termes en qualité de Vice-président, Madame le Ministre de la République du Niger.

VIII. FIXATION DE LA DATE ET DU LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DE
LA CONFERENCE DES MINISTRES

Résolution n°13

La Conférence des Ministres décide de tenir sa prochaine réunion à Niamey, République du Niger. La date et l'ordre du jour seront arrêtés et communiqués selon les procédures en vigueur au CODEPA et par les voies diplomatiques usuelles.

La Conférence s'est déroulée dans une atmosphère sereine, cordiale et apaisée traduisant l'esprit de convivialité et de confiance existant entre les Etats présents à cette assise.

Fait à Yaoundé le 12 avril 2013

La Conférence des Ministres



COMITE DE COORDINATION POUR
LE DEVELOPPEMENT ET LA
PROMOTION de l'ARTISANAT AFRICAINE

Le Président de la Conférence
des Ministres

Pr Laurent Serge ETOUNDI NGOA